



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITÉE

E/1997/L.12
8 avril 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Reprise de la session d'organisation
pour 1997
1er et 2 mai 1997
Point 8 de l'ordre du jour

ÉLECTIONS, PRÉSENTATION DE CANDIDATURES ET NOMINATIONS

Élection de 13 membres du Groupe de travail intergouvernemental
d'experts des normes internationales de comptabilité et de
publication

Note du Secrétaire général

1. Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication se compose de 34 membres. Conformément à ses résolutions 1982/67 et 1985/71, le Conseil économique et social aura à élire, à la reprise de la session d'organisation pour 1997, 10 membres du Groupe de travail, pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er janvier 1998, afin de pourvoir les postes qui deviendront vacants le 31 décembre 1997, à l'expiration du mandat des membres suivants : Chine, Chypre, Hongrie, Inde, Jordanie, Nigéria, Pakistan, Roumanie, Soudan et Swaziland. Le Conseil aura également à élire trois membres pour le même mandat afin de remplir les postes non encore pourvus : un membre parmi les États d'Afrique et deux membres parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes.

2. Les membres seront élus selon le schéma suivant :

- a) Quatre membres parmi les États d'Afrique;
- b) Quatre membres parmi les États d'Asie;
- c) Deux membres parmi les États d'Europe orientale;
- d) Trois membres parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes.

3. Le Conseil aura également à élire un membre parmi les États d'Afrique, deux membres parmi les États d'Asie, deux membres parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 1999, ainsi qu'un membre parmi les États d'Afrique et deux membres parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes, pour un

mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 1997. Ces élections avaient été ajournées lors d'une session précédente.

4. On trouvera à l'annexe ci-après la composition du Groupe de travail intergouvernemental d'experts en 1997.

Annexe

GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL D'EXPERTS DES NORMES INTERNATIONALES
DE COMPTABILITÉ ET DE PUBLICATION

(34 membres; mandat de trois ans)

Composition en 1997

Neuf membres parmi les États d'Afrique^a

Gabon (1999), Kenya (1999), Malawi (1999), Namibie (1999), Nigéria* (1997),
Soudan* (1997), Swaziland* (1997)

Sept membres parmi les États d'Asie^b

Chine (1999), Chypre* (1997), Inde* (1997), Jordanie* (1997),
Pakistan* (1997)

Trois membres parmi les États d'Europe orientale

Fédération de Russie (1999), Hongrie* (1997), Roumanie* (1997)

Six membres parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes^c

Chili* (1997), Panama (1999)

* Membre sortant.

^a Il y a dans ce groupe un poste vacant pour un membre dont le mandat prendrait effet à la date de l'élection et viendrait à expiration le 31 décembre 1999 et un poste vacant pour un membre dont le mandat prendrait effet à la date de l'élection et viendrait à expiration le 31 décembre 1997 (voir par. 3 ci-dessus).

^b Il y a dans ce groupe deux postes vacants pour des membres dont le mandat prendrait effet à la date de l'élection et viendrait à expiration le 31 décembre 1999 (voir par. 3 ci-dessus).

^c Il y a dans ce groupe deux postes vacants pour des membres dont le mandat prendrait effet à la date de l'élection et viendrait à expiration le 31 décembre 1997, et deux postes vacants pour des membres dont le mandat prendrait effet à la date de l'élection et viendrait à expiration le 31 décembre 1999 (voir par. 1 et 3 ci-dessus).

Neuf membres parmi les États d'Europe occidentale et autres États^d

France (1999), Italie (1999), Pays-Bas (1999), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (1999), Suède (1999), Suisse (1999)

^d Il y a dans ce groupe trois postes vacants pour des membres dont le mandat prendrait effet à la date de l'élection et viendrait à expiration le 31 décembre 1999 (voir par. 3 ci-dessus).